

## Fiche action 19 Accession à la propriété

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 31)

## Faciliter l'accèsion à la propriété aux publics jeunes

## Enjeux

Il s'agit d'aider les jeunes accédant à la propriété pour l'achat de logements neufs ou anciens à réhabiliter en milieu rural. Les jeunes qui ne disposent pas d'apport personnel ni de revenus conséquents doivent aussi pouvoir devenir propriétaires. Aujourd'hui, les jeunes connaissent des difficultés d'accès à un logement dues aux mobilités formatives et professionnelles, aux garanties parentales difficiles à obtenir, aux statuts d'activité précaires liés à leur condition de débutants sur le marché du travail, aux niveaux plus faibles de ressources, à l'absence de revenu minimum avant 26 ans, autant de facteurs qui leur contraignent cet accès. Il est primordial d'accompagner leurs demandes tout en agissant sur l'offre, publique et privée.

## Mesures proposées

## Le soutien à l'accèsion à la propriété de logements sociaux

- La vente HLM permet à un locataire HLM de devenir propriétaire de son logement, ou la vente de logements vacants proposée aux locataires de l'organisme. Il est important de soutenir les organismes de logements sociaux dans la vente de patrimoine situé en centre-bourg ou en périphérie directe, afin de favoriser la mobilité de leurs locataires,
- La location-accession ou l'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du PSLA : ce dispositif permet à l'acquéreur une acquisition en 2 temps. Dans un premier temps, il occupe le bien en tant que "locataire accédant" et verse une redevance constituée d'une partie locative et d'une partie acquisitive destinée à constituer un capital. Dans un second temps, débute le processus d'accèsion, au bout d'une période allant de 1 à 5 ans, l'option est levée et la phase d'acquisition débute. Les opérations financées par un prêt social de location-accession (PSLA) sont conduites par les bailleurs sociaux, la demande doit être effectuée avant le début de l'opération, au moment du projet de l'achat du bien et de la mise en place du plan de financement.

## L'accèsion à la propriété de logement privé

Soutenir l'accèsion à la propriété de logements privés et de logements.

Aide à l'acquisition d'une construction neuve ou l'acquisition d'un logement ancien sous réserves de respecter le plafond de ressources du PTZ.

La demande devant être déposée à la signature du compromis de vente (terrain, maison) et avant la signature de l'acte de propriété.

## Bénéficiaires

Public jeune de moins de 26 ans

## Moyens dédiés

Objectif annuel : 20 logements / Enveloppe annuelle 100 000€